

DEPARTEMENT  
DES  
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
\*\*\*\*\*

ARRETE N° 196 / 2023

COMMUNE de QUEVERT 22100  
Tél. : 02.96.85.81.80

OBJET : ARRETE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIES

Le Maire de la Commune de **QUEVERT**,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal  
Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Sur les voies de la Commune, les numérotations sont arrêtées comme ci-dessous :

Numéro de voie	Extension	Libellé	Références cadastrales
6		IMPASSE LOUIS BLERIOT	2202590000C0943
7	B	LA BASSE LANDE	2202590000D0383
7		LE CHAMP BOQUET	2202590000A1393
22	B	RUE DE LA BEZARDAIS	220259000BA0240
22		RUE DE LA BEZARDAIS	220259000BA0239
3	B	RUE DES PERIAUX	2202590000C1484

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera adressé à :  
-Le service national des adresses du groupe LA POSTE.  
Chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la commune de QUÉVERT est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet,
- Gendarmerie,
- SDIS 22

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.  
Cet arrêté sera publié et affiché selon les formes prévues par l'article L 2122.29 du code général des Collectivités territoriales.

Fait à QUEVERT, le 29 décembre 2023

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ

